

DÉLIBÉRATION du conseil municipal de la commune d'AUSOIS

Séance du mardi 13 mai 2025

Nb de conseillers		Vote	
En exercice :	15	POUR	13
Présents :	11	CONTRE	0
Votants :	13	Abstention	0

Délibération N°2025.060

Secrétaire de séance : Hervé GOMES-LEAL

Date de la convocation : 06 mai 2025.

Objet : subventions à la FFCAM pour l'organisation du Grand Parours.

L'An deux mille vingt-cinq et le treize mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune d'AUSOIS, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BOYER, maire.

Etaient présents : M. Hervé GOMES-LEAL, Mme Françoise RICHARD, adjoints,
Mmes Julie ARNAUD, Claudette PAYERNE-BACCARD. Myriam COUVERT.
Messieurs Jean-Jacques AGUSTIN, Jean-Marie FRESSARD, Cédric PERILLAT MERCEROZ,
Adrien PEYRE DE GROLEE VIRVILLE, Hervé RATEL.

Absents/excusés Camille COL, Maurice BODECHER (procuration à Françoise RICHARD), Philippe REVEILHAC, Jean-Louis VIGNOUD (procuration à Stéphane BOYER).

M. le Maire rappelle que la FFCAM (Fédération Française des Clubs Alpins) organise pour la 5^{ème} année consécutive une édition de l'événement « Grand Parours » sur AUSOIS les 5 et 6 juillet 2025.

Le but de cette manifestation est de développer la pratique des activités de montagne auprès d'un large public : alpinisme, ski de randonnée, randonnée, raquette à neige, escalade, canyon, spéléologie, vélo de montagne et parapente.

Cette année, la FFCAM proposera des activités à la demi- journée afin de compléter et diversifier l'offre et la rendre plus accessible aux non initiés et débutants leur permettant ainsi de découvrir des activités et des techniques propres à la montagne.

Les participants sont encadrés par des professionnels et/ou des cadres fédéraux qui les accompagnent en prodiguant des conseils, à la fois sur les ateliers et sur les parcours de progression.

Afin de pouvoir organiser au mieux cette manifestation, la FFCAM a sollicité la commune d'AUSOIS pour :

- 1/ La signature d'une convention de partenariat sur cet évènement,
- 2/ Une subvention d'un montant de 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de partenariat proposée par la FFCAM pour l'organisation de l'événement « GRAND PARCOURS » les 5 et 6 juillet prochains,

DECIDE d'attribuer à la FFCAM une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000€ pour l'organisation de cet événement sur la commune d'AUSOIS.

AUTORISE M. le Maire à faire le nécessaire à cet effet.



Stéphane BOYER,
Maire



Hervé GOMES-LEAL,
Secrétaire de séance